MACUE, TOUP LES JOURS, PAR JEROVE BAVON. IMPRIMEUR DE L'ÉCAT ET DE LA VILLE. "If faut our PUNION son conserve MARDI MATIN, TAVREL 1836.

OF Le bureau et l'imprimerie de l'Aunteux sont maintenant établis dans la maisin de M. De Lachaise, rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti, attonant au magatin d'encan de M.M. Tricou, Damingount Canonge.

INTERIFOR Nativatios Orienes, 7 avil Les personnes suivantes dut été nommées aldermen po it représenter au Consell de ville les huit districts de

la N. Orléans, saveiri Ier, diatriet.-Guetove Schmidt Dr. M'Parlane. 24. district .- Pelix Lebetett 34 district. 4. Grallhit. 4s. district-A. W. Pichot.

5e. dietrict .- Louis Williamnif. 64. district .- J. R. Caldwell, et T. Berry: 7e. district-Joshua Baldwin Sa district-Louis Alterd:

BANQUE DES CITOYENS Des nouvelles efficielles reçues hier par la direction amnoneent positivement que TROIS MILLIONS de piastres ont daja été expédiés, et que les CINQ AUTRES de Vaient l'atre immediatement. On doit donc l'attendre à voir, sous pen, cetté belle ingitution entrer el apora

La malle du Nord, arrives hier, nous fournit des dates de New York du 21. de Washington du 24. de Baltimore du 23. de Charleston du 28. et de Philadelphie du 23 mars. A ces différentes époques il n'e avait en aucun arrivage d'Europe. On trouvera dans notre partie anglaise les prix courans des différentes villes du Nord.

Le Général Plaushé nous prie d'annonter que c'es sans son autorisation que l'en a fait figurer son nom par nu coux des redacteurs des résolutions adoptées à l'as-Rambles de vendredi sois, ayant pour but d'exclure des crits les services qu'il a rendus à la patrie, qu'il se prisemplois tous les étrangers naturalisés.

Nous sommes étonnés qu'avant de s'aviser de faire usaye du nom d'une personne en matière aussi grave, on tin se soit pas au moins donné la peine de s'informer si en ix auxquels on fait jouer les premiers r'Mes, professent ité qui regne dans tont l'état et à laquelle l'au contribue de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et de l'est surpris d'entendre l'hon. membre s'expriner anns, it croit que e commerce souffre béancoup plus dans l'extraction de chaleur, et de tous mes meyens. Voyez les cicatrices.... Mais je M. Labatut s'exprine avec béancoup de chaleur, et du iller surpris d'entendre l'hon. membre s'expriner anns, it croit que e commerce souffre béancoup plus dans l'extraction qu'il est surpris d'entendre l'entendre l'ente

reilechis, la ritié et le mérais, et que tous les bons pagom a laquelle ils doivent tous so rallier, non pas pour et une place honorable. similarier, com ne le voidraient voir certains esprits e caltas, mais pour se defendre contre l'ennemi qui seran nessed audacieux pour venir nous attaquer Americains, méros prochains M. Misianais, et etrangers naturantsés, rappelez (vous que vois ètes unis par des liens indissolubles; que vous devez troit pour devise sur la mome banniere les mots su-

Vivis Rus grata et grata sepulchris. passe au nouveau cimetiere. Nous ne dirons que quelques es a ce sajet, caril nous est ponible, et nous ne voule is pas abuser du temps précieux du premier magistrat la ville. Nous n'exige ons pas de lui qu'il renie ce heu, notre derniere demeura a tous, une promens-- agreable, mais au moins an enar a- nassi decent qui Sassale. Nous n'exigerons pas de lui qu'il y fasse pla : ter de ces roses, de ces lilas, de ces pins,

wille Orleans. A moins done que d'après les opinions absurpres. On fouille un nouvedu canal, les coups de báche
et deproche vont briser les debris des cudures qui sont
e titles. On Pesperait, ad elecaum, et ces tristes debris
melles à la vase, vont couvrir, de droite et de gauche, les
Combes que la pidté filiale, l'amour conjugal, et tous les
kentmens qui nous attachent à cette triste existence,
les des que la pidté filiale, l'amour conjugal, et tous les
kentmens qui nous attachent à cette triste existence,
les des que la pidté filiale, l'amour conjugal, et tous les
kentmens qui nous attachent à cette triste existence,
les des que la pidté filiale, l'amour conjugal, et tous les
kentmens qui nous attachent à cette triste existence,
les des que la pidté filiale, l'amour conjugal, et tous les
les des que les pus quélques pas, monseur, ni vous, ni vez pas encare nullifié les Louisianais, et il y a long-teme qu'ils ont
reconnu le but de vos menfes. Les Louisianais resteront
une conseque des que les pass quéliques des pass quéliques pas, in ces
care nullifié les Louisianais, et il y a long-teme qu'ils ont
reconnu le but de vos menfes. Les Louisianais resteront
une contrate parties pas plus étras qu'ils ori
reconnu le but de vos menfes. Les Louisianais resteront
une contrate parties pas plus étras qu'il parties pas plus étras parties parties qu'il par les pas plus étras parties a'otajent plu à élever à des...; souvenirs.

Au nom d'une religion qui est celle de tous les temps er le tous les peuples, même les plus sauvages, nous conjurons les personnes investies de cette surveillance de vouloir bien empecher un pareil scandale.

MAKIQUE:
Nous avone toçu des journant de la VIra Croz jos 26 du mois dermer, mais leur contenu quofire rica d'intères. A MM, les president et memores du sant. Par ces journaux, nous apprenous que le calme s'etait rétabil dans la forteresse d'Uloa, et que les troujes rebelles étaient au pouvoir du gouvernment général.

ment battus et mis en déroute par les troupes sous les or des de Gil Perez: Sur les routes de Mexico les vols et les assassinats continuaient à se commettre tous les jours, et l'on appelait l'attention de gouvernement général afin que; d'accord prise dans une serie d'autres résolutions que j'ai l'intenavec les Etats partieulière il prit les mesures récessaires

pour détruire cette borde de voleurs qui inféstaient tous les chemins. DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS-[SUITS.]

Dans notre numére d'hier, nous avons exposé d'une ma-Dans notre numéré d'hier, nous avone exposé d'une manière claire et précise les sonséquences funestés de l'état
de division dont la population de la Louisiane est maintenant menacés, par suite des affreuses maximes préchees par quelques sectaires qui ne veulent que proscription pour tous ceux qui n'ont pas en le bonheur de notla limite nord de la rue Casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue Casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue Casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue Casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue Casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la
la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacacalvo; et sauvait d'abord la limite nord de la rue casacacalvo; et sauvait d'ab tre dans les Etats-l'nis; maximes que nous combattons de luinte nord de la derrière rue jusqu'a son intersec-maintenant; et que nous combattrens toujoure, de tous nous moutenant; et que nous combattrens toujoure, de tous nous en proyens; parceque nous en avoit à dure choss en vue qui se trouve éloivné du chemin nublic de 120 nieda au

prise; vous ne souffrirez pas que votre pays devienne la price des dissensions politiques; vous ne vendrez pas que pour quelques places données de loin en loin a quelques uns de vos concitoyens; que l'on ne una place qualifier que du titre d'étrangèrs; places; qui sont rès suvent la juste recompense de leurs talens; vous ne voudrez pas; certes, exposer votre belle patrie à product de la voudrais pouvoir en die de leurs talens; vous ne voudrez pas; certes, exposer votre belle patrie à product de la banlieue ne se peuplera que lentement et la levée et les quais qu'on y diner aux membres du noives i et de leurs talens; vous ne voudrez pas; certes, exposer votre belle patrie à product de la banlieue ne se peuplera que lentement et la levée et les quais qu'on y diner aux membres du noives i et de leurs talens; vous ne voudrez pas; certes, exposer votre belle patrie à product de la banlieue ne se peuplera que lentement et la levée et les quais qu'on y diner aux membres du noives i et de leurs talens; vous ne voudrez pas; certes, exposer votre belle patrie à product de presente la levée et les quais qu'on y diner aux membres du noives i et la limite supérieure de l'habitation Duraide. Cette portion de la banlieue ne se peuplera que lentement et la levée et les quais qu'on y diner aux membres du noives i et le l'habitation Duraide. A ce motif de peu le respectation de peuple patrie britansgressé son devoir, il a it condition provide en de le patrie de voudrais pouvoir en dire autent de ceux qui de transgressé son devoir, il a it condition provide en de le patrie de voudrais pouvoir en dire autent de ceux qui de transgressé son devoir, il a it condition provide et de leurs de levée de leurs de leurs de levée et les la limite que vous avez au le levée et le la limite que vous avez au de le levée et le la limite que vous avez au le levée et le la limite que vous avez au le levée et le la limite que vous avez au le levée et le la limite que vous avez au le levée et le la limite que vous avez au le levée et le la limite que ne voudrez pass certes, exposer votre belle patrie à perdre construire seront longteme déserts. A ce motif de ptout-a-coup le fruit de trente années de générosité, de d'utilité dans ces ouvrages j'ajouterai qu'il est absc grandeur, de gloire et de liberalisme pour devenir, par une singulière métamorphose, la terre classique de l'égoisme et de l'anarchie. Non, concitoyens, vous ne voudrez pas la ville à payer les dépenses que l'en aura faites pour eux, entacher une reputation justement merités, en sanctionnant des principes que desavouent la saine morale et les lois de votre pays. Jous se veddres pas non plus d'un autre resultat moins avilissant pour l'honneur national mais plus funeste, mais plus terrible, mais plus mortel à la prosperité de la Louisiane entière.

Eloigner des emplois publics tous coux qui se sont pe goussianais ou citoyens américains nés!.... Armère vous tous qui professes de semblables principes, fuyes de la serse de la liberte; alles chercher d'autres climats qui convicament mieux à vos principes! Il mate effecte, et à suis facha que vois rieu sur une demande, la houte de Phumanité, quelques pays éloignés auveloppes des Phumanité, quelques pays éloignés auveloppes des l'ignorance et de la barbarie. Alles y prix modété. L'éclaire en la voir cette fouriiture à un hercher une petre dinge de vos lois, si l'on peut donner le nom de leis à ses monstrucues productions du génie du mal ;a ces emanations d'un coprit en delire qui ne veut que dossetres, que misères, que ruines et que misesacres Artiere encore une fois! Muis non, resteu: resteu pour etre vous mêmus les templies du résultat de vos actes in-Votre vous mêmes les tétradité du résultat de vous être fuconsidérés. Ce résultat, quelqu'il soît, doit vous être funeste. Si vos principes remportent, in raine de pays s'en
neste. Si vos principes remportent, in raine de pays s'en
auvre: si la messa de peuple, nos directed que je
persister et donné pour raisont que louque le conseil
l'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel évin que
forme aux vous du maire.

L'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel de fin que
forme aux vous du maire.

L'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel de forme que vous du maire.

L'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel de forme aux vous du maire.

L'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel de forme que vous du maire.

L'entende, tel que teut besseme sege l'entend, tel de forme que l'entende que teut besseme sege l'entend, tel de forme que l'entende que teut besseme sege l'entende, tel que teut besseme sege l'entende, tel que teut l'entende que teut besseme sege l'entende, tel que telle que teut besseme sege l'entende, tel que teut l'entende que teut besseme sege l'entende, tel de descritte que l'entende que teut besseme sege l'entende, tel que teut besseme sege l'entende, tel de descritte que l'entende que teut besseme sege l'entende, tel de descritte que l'entende que teut besseme sege l'entende, tel de descritte que l'entende que teut besseme sege l'entende que teut l'enten la constitution Pontond, mais du poufile tel que vous le la constituțion Pontond, muis du pouple tei que vous le L'appel nominal sur cette quențion u produit le răsul-pevez, compant de citopuse américaine met al, dis-je, la tat suivant: pour l'affirmative, M.M. Bormudez, M.F. Javrii

nous abstenons de faire ressertir la dernière constituene, nous laisoque à votre penetration le soin de la devi-

Eldigner det emplois publice tous coux qui ne mont pas Louisianaté ou citoyons américales nés i.... Pouragei faut-il que naus revenions si souvent aut un sujet auquel notre siléfice aurait du seul servir de réponse, et de réponse rictoriuse. Mais encore un mitt, nous avons premie de prouver à la dernière évidence que la Taine estière Etal sérait la consequence inévitable des ntesures que 'on cherche à faire adepter: Fest ce que nous allors essayer de faire.

Vonleir priver le citoyan atturaliés du privilege d'occuper un smploi public, c'est vouloir le deshouorer: c'est couloir le flotrir à jamais, c'est vouloir l'assimiler à per criminels condamnés pour délits politiques; pour crimes civils, à perdre le jouisseme des draits de citorenante c'est vouloir le marquer au frant du sosau de la paprobation; c'est vouloir que, passif dans votre régablique, il en sit fedtus les charges, commo vas esslaves, mais qu'il n'en ait ancun des bénétices. Ne la reit-il pas égal de perde à la fuis toutes ses autres prérogatives? [et c'est peut-être à quoi l'on en voudrait venir par la seite;] de n'etre plus habile à voter; de ne pouvoir plus faire partie des assemisses délibérantes, ainsi que des autres corps palitiques de l'état, et, majeur en tatelle, citayen gerf. il verrait le siècle de la feodalité renaitre pour lui; pour ui qui, peut et er ura cent foie risqué sa vie pour faire roussir la cause de la liberté américaine et des principes consacrés par la constitution des Etats-Unis, Non. cofici toyens: cetui que vainement en voudrais qualifier du titre d'airanger ne souffrira pas qu'on le dépouille des privilèges que lui accorde la loi; il protestara, et notre faible voix protesten son nam contre cet oubli des convenant ces, contre cet attentat à ses droits inviolables, contre cette scission politique, contre cette rupture qu'il ne peut ni ne veut souffrir, contre ce premier pas de l'anarchie et enfin contre ce crime de lese-citovenneté.

Citoyen fidele, il ne relevera pas le gant qu'on vient de Contest il n'acceptera pas le cartel politiq e qu'on lui a offert, mais il emploiera les armes victorieuses de la raison pour triompher de acs ennemis. C'est la Constitution d'une main, et de l'autre le roulouu sur lequel sont inscrits les services qu'il a rendus à la patrie, qu'il se pràsentera devant ses crue s'antagonistes; il leur dira; voyez ce que j'ai fait pour votre pays, voyez le membre d'arinées consécutives que j'y si passé en remplissant fidèlement tous les devoirs qui m'étaient imposés. Voyez de toutes parts les fruits de mon industrie. Voyez la prospétoutes parts les fruits de mon industrie. Voyez la prospécorderait pas les droits que je revendique, il y aurait de Nous esperons done, que le maders effet qu'avait oc- l'ingrafitude de votre part à oublier ce que j'ai fait pour casionne sur certains esprits le mensonge avancé si i.n. vois; il v aurait de la monstruosité a disputer à un pere p :demment par l'Editeur du Louisiana Adrectiver, un pro- que le hazard aurait fait naitre on denelimate lointains le dan a maintenant qu'un seul effet sur tous les hommes titre qu'il vou aurait acquis en vous donnant la naissance dans un pays qu'il habitait avant vous et dans letrates s'empresseront de faire partie de cette belle de quel il vous a laisse, grace à son industrie, une fortune

Le manque d'espace et de tenve nous empêche de con tinuer; nous reviendrons sor ce sujet dans un de nos nu-

A m Cousson, Vois au l'appet de la no-vois avez dit, monsieur, relativement au réjet de la no-ministion de M. Guyor à la place de Juge Président de la descrite Gré de Lafagette, que la raison qui avait déterminé le Sinuri a niquis au consciente no mission était qu'il le considéras comme sura agre, et que cetet la résenta de la

Auctennes de la Louisiane, et que ses perens sont de la Nouvelle de la Monte d plus tard, pe it être—Tout ce que nous lui de-ines rue Dispinies, es grand mere de la mode, et ines rue Dispinies, es grand mere de la Nou-illa firmite fut proscrite par Or illy, à son arrivée à la Nou-illa firmite fut proscrite par Or illy, à son arrivée à la Nou-illa firmite fut proscrite par Original de la Nou-illa firmite fut proscrite part

CONSEIL DE VILLE. SEANCE DU 4 AVRIL 11 Presens, Messicurs le Recorder, McFarlane, McC dy, Dixon, Mercier, Grailhe, Labatut, Bermudez et Cald-

Le journal de la source précèdente est lu et adoptésecretaire donne lecture de la lettre suivante du

MAIRIE BE LA N. ORLEANS, 4 avril 1835.

Mesneurs, Lorsque je vous renvdysi la zemaine dernie ebelles étaient au pouvoir du gouvernement général.

Dans l'État de Chiapas les insurgés but été complète
Dans l'État de Chiapas les insurgés but été complètemettre à même d'y cornger une oneur de date. Je n'avais point penses lui refuser mon approbation, et le délai voulu par la loi pour faire usage du selo etait même ex-

pire,

Votre resolution prise dans la dernière séance, pour intion d'approuver, je me vois force de vous renvoyer ces tion d'approuver, je me vois inte de vois interes et ce la première à laquelle je ne puis donner mon approbation sans vous avoir fait des observations que je crois justes. Votre but doit être de faire marcher d'un maintenant; et que nous combattrons tonjoure, de tous n'e moissens, perceque ndes n'avoith autre choss en vue qui se trouve éloigné du chemin public de 120 pieds au qui se trouve éloigné du chemin public de 120 pieds au qui se trouve éloigné du chemin public de 120 pieds au qui se trouve éloigné du chemin public, elle joignait la limite inférieure de la rue Piété, qui produit le résultat suivant ; pour l'affirquis condent qu'à la ruine entière de la ruine entière entière de la ruine entière de la ruin rion cette année nécessiteront un emprunt de plus de 100 medi prochain a quatre heures de l'apres-midi, mille piastres, et que la législature en imposant une for-Vonblicz pas Messieurs, que les charges de la cerporaque les ratsons que je viens de vous exposer vous portent Lamender votre resolution de manière à concilier s'il est possible les divers intérâts dent je viens de vous entre-

Dans mon message du 21 courant j'avais demande au conseil de m'autoriser à faire acheter l'huilé nécessair. L'eclai ege de la ville pendant l'autor qui s'écoule. Je chia de cetto dépense, à cause du placement des réver beres dans les parties éloignées de la ville; il faudra abso-lument y penser; et la faire maigre le prix peut-être éleve que nous feront payer les marchands qui acherent l'huile de seconde main ou qui ne craignent point la com-

Je suis respectueusement, Messie irs.

L'appel nominal sur cette question a produit le résul-

to count man principoliti. "Nous plates McSpainly, as findingly, the Paul le negative MM. xon, Libutut, Grailhe et Montagut. Cette motion a ete perdue par la voix prépandarente de

le 3 ne. article. M. Mercier a fuit motion de pren-Sur le 3-ne. aspaile, m. Mercier a init matten de preindre en édesfidératifient, résolution qu'il a présente sur ce aujet. Cette Médidile materise la infliée à acheter la quaritité d'hâtle acquedite pour l'égisirage de la ville.

M. Câldwell préférie un amendaturent a l'éffet que ce soit de l'hûtle de coton et donne pour rajeen qu'il faut encourager les manufactures dompétiques.

M. Moreign s'est opposé à éet éfferidement dieunt qu'il autre de ce verre desse l'Erre de n'y avait pas de manufucture de ce geare dans l'Etat la Louisians L'digendement et la résolution ont

idoptëk. Esi lue une petition de M. Wolfolk, marchand, de negres, definandant le rappet de la résolution qui défend de ventre dus negres des les limites incorporées. Mar Murcier présente de amandément à cette résolu-

tion, pear qu'il soit permit la rue de l'aisplanadet ade Malabater a presente i a l'effet d'incorporer cette partie du fauboil

M. Annouse partis du fautore d'Enghien et l'itia.

M. Birmudex a lu au odfissil une de M. Monté d'Enghien et l'itia.

M. Birmudex a lu au odfissil une de M. Monté figut, demailden a ètre excusé pour essais de maladie, et priant le Conseilde ne pas agri sur la résolution relative à l'incorporation de astie partie;

M. Birmudex de se pas agri sur la résolution relative à l'incorporation de astie partie;

M. Birmudex de la législature du 17 mars 1833, qui fixe le débarcadoure des bateaux à vapeur entre la rac St.

Louis etGravier, il Vest cagagé une discussion sur ce sujet entre MM. Bermudes, Bison et Lasatut; maie, ces Messieurs per-lant dissemble, il nous a été impossible de coulprandre ce au'il disaient.

M. Caldwell presente un amendament pour que les bateaux à vaceur effectuent leurs déchargement depuis le rue
Coutt en remostrait; il donne pour ses ratsons qu'il n'y a
pas assex de place entre les rues St. Louis et Grayter pour
d'charger les cotons des fleux seules bateaux à vapeur, le
riquer et le Baitic.
M. McCready, croit qu'il doit prendre la perole sur une
que-tion qui touche de si pres les natérèts de la partie den
auti f M. Cideris in intercompt en le priant de me pas faire
de distingtions sectionnelles, M. McCready dit avec force
qui terrêuns le Conseit pour défendre les intrêts de ses
constituants et que rien ne pourra I emischer. Mel n'ini
cette question est intingement lié au honheur et la prospérité de la unisiane. I est vai que la nature nous a donnun Mississpi, mais si l'on met de tels entraves au co innerce
les Etats de i Osest trouveront des d-bouches pour leu pro
duits par les canaux et les ch-missa costisses que l'on con-

duits par les canaux et les chemins à coulisses que l'o

à l'ordre.)
M.McCready s'assied en se plaignant qu'on l'interrompt

changer. M. Cuidwell s'est exprimé dans le sens de M. McCre di A. Conswell e est exprime dans le sens de ministre de sere auen dei a terminé en deant qu'il fatait à craimine en come auen dement n'était pas adopté que le port for adopt, pie le por fût transporté à deux miles plus haut qu'il se cour à present; il proi es mombres de vouvoir bi rênce at entron à cour du de carrir y d'ya plus de prépurants per met le ce proje qu'il du car il y dija pius de préparants peur mêtile ce projet a execution qu'on ne le croit.

M. Mercier dans un discoura très-éloquent eloppoiss a l'aumendement in dit que la loi est claire et exponent, qu'illant y obert. La Louisia en est pas un pays gouverné par des rois, des dictateurs, ou des autocrates, c'estun pays nore, où t'on ne connaît d'autre règie que la loi. Si la 1 gi sture avait enfonce que le port commencerant a l'habitantion il d'autocrates, ou autocrates, ou autocrates de l'accider; mais il est entire une douzante de commende à l'arcade; mais il est emps qu'e les professes unes d'acciders de veve du out baits la compsigne les presents et discussée de veve du out baits la compsigne les presents et discussée de veve du out baits la

emps que les promers d'intans de co pays qui ont botio. I rémière cebane sitent rémiegres dons genre d'onte. Le amendement de M. Codwerlest perde, par la voix pr a differentiation of M. Cardwesses perus, par a vox preposition of differentiate.

M.M. M. Falline, McC. cally, Cardwesses of trixon, ayant votadans l'a minette, of M.M. or line, Bermides, Labatut, el Mercuer, dins id negative.

M. Calberts in the pullest da son dever de voler contra et amende a m, parcequ'il est contraire a lan me-

M. Mercar a tratsane du accretaire les ma ces des Nous value conferent amendenent, pare wit est direc

tement oppo c à l'acte de la legislating lagare le se r fere.

Asigné] J. to micrea, de district,
J. J. Mereter, se district,
J. J. Mereter, se district,
A. Gradhe, 3e district.

M. McFarlane a donné les monfe de son vote comm

vous differer d'opinion sur la mishéra de el-lire en force. Il lui auprèine du sol, il est de notre deviir d'obséver ces luis

venir conformes aux provisions de la loi approuv e le 17 mars. 1835, emendant la 5e, section d'un nele intitulé : ** acte pour l

nué jusqu'à la rue Piète.

Est lue une le fue de M. Duplessis, demandant une permis déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Pa ion d'ab-ence-accordé. Est lue une pétition de M Vasquez de nandant sine remise

de \$102-accordé.

M. Bermud 2 présente une résolution pour empêcher de battra de la caise en ville excepté pour les déveurs de mulice et pour les encans. Cette résolution est adoptée avec un au mendement de M. Dixon, excepte la rue Gired.

Sont less deux pétitien de Philipert Fermuns et de M. Ker, je crais justes. Votre but dont erre ue intro mutant.

pas égal l'incorporation des diverses parties de la ville Sont les deux pétitien de Philibert Fermons et de maner, pas égal l'incorporation des diverses parties de la ville demandant une remise d'amendet. Adopté, afec les besoins de la population et du commerce, c'est demandant une remise d'amendet. Adopté, afec les besoins de la population et du commerce, c'est demandant une remise d'amendet. Adopté.

Ret une une pétitien de M. Jacob Harti, demandant de M. Jacob Harti, demandant de la commerce de la ville de la commerce de la ville de la ville

Rat the une patition de M. Jacoli Hert; demandant des la Concell s'occupe de sa première pétition.

McFarlane fait muton que la patition de se misérable (se undre) soit jeté sous la table et foute au pied avec horreur stamp d upon with destation);

M. Colbertson dit que seion les lègles parlementaires, c'est ur la table que l'on d pose o dina rement les papiers dont on se vett pas prendre containsance;

M. M'Parlane dit, pas a le Conseil connaissait cet homme in a débuté dans la garda de ville par un vél, ce papier serait jeté à terre avec mépris.

D'ipoé sur le bureau.

L'appel nominal a produit le résultat envant; pour l'affarence McCraedy et

Le conseil s'est ajourné duidnt cette discussion, & si

re taxe sur les cabarets a diminué nos ressources d'une somme considérable; car on me rapporte tous les jours de, en débarquement du bateau à vapour Fox, à vendes licences données pour ces établissemens. Je desire rue la Nile Levée, no 27. 6 avril

E erre la personne qui surait trouvé un mandat da la mise de cett ville, à mon ordre, mais que je n'at pas diossé, de vouloir bien bien m- le remetre; le dit mandat est daté du 20 mors dernier à 60 jours, de la somme de trois cett dix-buit piastres trents huit conts.

B. MARIGNY.

Nouvelle Orlans; 1er. avril 1835. Nouvette-Urians; ler. avril 1835.

MONSIEUR J. A. ELES, un des professeurs de Punive sité de St. Louis, a l'honneur d'informer le publié, qu'il se dispose à partir poir la dite université vers le 10 du courant. Les personnes qui désirent lui parler avant son départ sont puiées de venir à l'auciest couvont avant son départ sont puiées de venir à l'auciest couvont avant son départ sont puiées de venir à l'auciest couvont sont puiées de venir à l'auciest couvoir suite de l'auciest couvont sont puises de la couvoir suite de la couvoir de l'auciest couvoir suite de la couvoir de l'auciest couvoir de l'auciest couvoir de l'auciest de la couvoir de la PIFRE HUCHET KERNION.

ASSORTIMENT NOTHER OF BITOUTS AT TSORTIMENT NO 195 40 135 Annua de New York et De Archier, de Poladelphie, un assortiment de supertes bijouteriés, dons an en montres patent levèr en or et en argents chaines et r pour danes et méssème, suns lettes, pendants d'one il s'et hautes en porte, éte. Le tout PAR AUTORITE

ACTE rdef vortele privilège à Félix Gurcia; Point accorder dertare privilège a relix curren. Bes. Tre. Il est décrété ple le Sénat et la Chambre Représentans de l'État de là Lioussune, funte en assemblés générale, qu'à dater de la passation du présent acts et pour. ritiers du syane cause pourrout faire et aurent le droit et le privilège etclusif de faire confectionner, d'employer et de vendre des afgèreis pour la fabriesition de sucre eur les plans qu'il a présentée à la législature et qu'il affirme sous planta qu'il a présentés à la législature et qu'il amime sous sement être de son invention; pouveu cependant que les dits apparails pour la fabrication du sucre soient récliement et de bough foi de son invention d'après les dies plans. Et à l'effet d'assurer plus efficacement au sit Félial Gurcia le droit et privilège saulusif de faire, et de faire confectionner, de mettre en usage et de vendre les dits apparails pour la fabrication du sincre. But fui inventés.

fabrication du sucre, par lui inventée. Sec. 3de. Il est de plus décrété etc, que faute personne pour la labrication du sucre sur le plan d'invention du sit félix Garcia sans l'approbation de ce dernier et en per-mission expresse pendent le tems qui lui est asserté pour le priviage exclusif, paiera une amende de cent pinatres par chaque contravention et par chaque somaine qu'il conpour la fabrication du aucre au la plan d'invention du sit l'acceptant de la première de Craucines, ayant 35 pients 3 pour la fabrica sans l'approbation de ce dernier et pa per mission expresso pendant le tems qui jui est assurdé pour la priviège exclusif, paiers une amende de cent piastres par chaque contravention et pas chaque somme sera recou une maision de maitre bâtie en briques et couverte en tuites, composée de 4 grandes pières, 2 cabinets et une particulaire de somme sera recou vée par dévant tout juge de péroisse, de la paroisse où réguleire le délinquant, au profit du dit Pélix Garcia, et le dit Pélix Garcia sera tenu de dépasée un modèle se petit; se la no. 2, attenant au prérédant, ayant 27 pieds de la coute de la co

sation du présent acte.
ALCEE LABRANCHE,
Oratour de la Chambre des Représentants
CHARLES DERBIGAY,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Théatre d'Orléans.

Mardi, 7 avril 1835.
LA TOUR DE NESLE.
Drame en 5 actes, et en 9 tableaux, de M. Galllardat. Suivi de UNE HEURE DE MARIAGE.

Opéra en 1 acte de M. Etienne, musique de Daleyrabi la demande du public, on tiendra ouvert encore trois jours; (lundi, mardi et mercrodi) l' Des 2 granda portraite représentant la tentation

d'Adam et d'Eve-

BT LEUR EXPULSION DU PARADIS.

Peints par Dubufe. Mainlenant à l'encaignure des russ Corti et Charles Ouvert de juis 9 houres du matin jusqu'à 10 heures du soir, et illuminée la nuit.

DERDU-li a 616 perdu hier un petit portefeuille janne contenant divers papiers, entre, autres un billet de \$250 souscrit par le soussigé à l'unite de A. Biten-la personing qui le trouvera est priée de le rapporter à seu magasin, ses E. FAUCHET. Chartres no. 151. 7 4151 -3

NIS-M Jean Macarty Delahanty et Mad, olaria Mercedes Delahanty, sont priés de passer c az Mai, M. S. Caculla Lapeyre & co. No. 27, rue Toulouse, ou or lour communiquera des ava qui les intéressent,

SS DE RECOMPENSE.

a d. d Hanbied cont poies de voir o venigor 1 in a county a sure to que prose on a su trucks. So, Un 1 to de ferre attenum au processor, ou court à que il est où su trucks. de face à la rue Olange, sur 105 plads 9 pouces et à lignus. de faire i ine celumations legali-é. GARDNER JOHNSON, exf atour (cs/s/noutstrain

A société qui a existe sons la raison de Florte et Vis-chot est dissoute par la mort de Florte; V. A. Michol ntinuera seul le même genre d'affaires dans le même endroit. PARASOLS & PARAPLUES,

Caisses paravols de gout ; parapaises simples, en débarquement des navires Arches et Chanquer rice à vendre par ANDREWS & FRERES. DRAPS DE BILLARD SUPERFINS.

NG cause de draps de bislard superfi 👝 en nébarque. ment da navna Archer, & vendre pa ANDREWS & FRERES

lors qu'elles sent passées par la L genature.

Après quelques amendements qui y onti-rie rejetés; le résolution a éténdoptes comme sont : M.M. Latiatut, Granhe, Merciar, Bermudez, Dixon et M. Fartane, ayant voié dans l'affirmative et M.M. McCready et Caidwell dans la n gative.

100 Pieces fonce de Russie, a ven t e par Wim, G. HEWES & co. rue du Camp, un 47.

100 Pieces fonce de Russie, a ven t e par l'aveil dans le n gatient de la Louisiane de la Camp, un 47.

100 DE l'AROISSE-Etat de la Louisiane de la paroisse et ville de la Nouvelle Oriéans-Précent l'hon Charles Maurian, juge-No. 7497-Jean Téuteraint l'h

contre sea créant terà. Il est ordonné par la Cour qu'une ville de a créanciers de l'insulvable su tienus en l'est commod tude des ouis Férand, notaire public; le 16me jour d'avril s'adresser à mars 1227.
L'est de plus résolu qu'il sera du devoir du capitaine de l'empiacement de fau A. Dacros. Par ordre de la cour.
Whatfinger de mettre en farce la toi précire, relative aux baumens et autres embarcations qui attere it dans les inmites du port.

It est de plus résolu qu'il sera du devoir du capitaine de rempiacement de fau A. Dacros. Par ordre de la cour.
Au greife, N. Orlans 4 avril 1835
ARMANA PITOT.

du port.

Il est de plus résolu que depois et après l'adoption de cette résolution, toute cellé partie du faib sing d'en bas comprise de la rivière est et demeure par la presente incorpore et pours de tous les privilèges et immainités appartenant aux autres parties incorpor es de la ville de la Novelle Orione, et poursu du les taxes de la la més proportion et fera partie de la ville; pourvu que le pavage de la rue de la Levée soit centificipal, à la rue Patre.

Est lue une lettre de M. Diolessie désonders un la proposite et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué, et le dit exécuteur rait point approuvé et himologué. ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, 16z,

> Succession de Samu I Livermore. OUR DES PREUVES—Paroisse d'Origans—Avest par le présent donné aux créancière de la suedif euccession et à toutes autres paraonnes que cels pout con-cerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dâter de la publi-cation, les raisque pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dic succession, ne sergi-point s pprouvé et homologné, et les dits exécutours i mentaires déchargés de leurs lo etions et de toute respon-Put ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, reg. des tes... enbilité.

> 7 avril W. F. C. Dot users Freret.
> Succession de feu James Freret. TENTE par le register des tentament-Vendredi 8 ma © 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rites St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de le cour des Prouves dans et pour la ville et paroigne de la Nouvelle, Or éaus, les propriétés foncières ci-après décrites, apparton int à la succession de feu

cières ci-après décrites, appartenant à la aucossion de leu James Frerel, savoir :

PROPRIETE FONCIESE:

1. Un ilet de terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds de face à la rue de la Commune, 331 pieds l' pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 poises de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

20. Un sutre morceau de terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au gé-éral Lefayatte ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 8 pances de face tenant su gé de al Lafayotte ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 5 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 463 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

La pension de collège est de \$100 par sur le pour le bianchiesage \$12. Pour les mé locines et les soins du médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de la propriété du général Lafayette.

La pension de collège est de \$100 par sur le pour le bianchiesage \$12. Pour les mé locines et les soins du médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous de médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous de la pension de collège est de \$100 par sur le pour le bianchiesage \$12. Pour les mé locines et les soins du médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de médecin \$7. Pour les médicines et les soins du médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de médecines et les soins du médécin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de médecines et les soins du médecin \$7. Pour la bibli othèque à dous claves de médecines et les soins du médecines et les soi Cas deux ilets seront vanique divisée en lots, conformément aux plans dressée par J. Pillé; voyer de la ville, qui

sefont exhibés à la Bourse, le jour de le vente.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit. en billets endessés à satisfiction et portant hypothèque qu'à parfait paisment.
7 avril WF C DUPLESSIS, reg. des tes.

Tavril WF C DUPLESSIS, reg. des tes.
Les scies de vente seront passés pardevant P. de Armas, not, pub. aux frais des acquéreurs.

R. CATLIN a l'honneur d'uniormer le public que malgré qu'il ait sinnencé la clôture de ses réprésentements.

ECOLE GYMNAS 1 1902 (Au No. 48, rue du Caval.)

AST maintenant ouverte pour la saison: Des élèves darront repus depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 hours figures depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 hours figures depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 hours figures de la company de la

du soir.

5 (èv-3m qui lev le riz reçus par la goditte Patalièv mound, de Savanah, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. qui rue du Camp. no. 47. 6 avri

Bureau de la Compagne du Chemin à coulisses de la Nile. Orleans et Carrollton. VIC est par la présent donné aux actionitaires de VIS est par le présent donné aux actionnésime de la cette compagnie, que l'élection de sest directules sour crus periont l'angée suivante; aans lieu le métrif d'élégant heau de la compagnie, rue Burdané, depuis 2 heaus le monte paquis 2 de l'égrée didi.

N. B. Un tableau de la Compagnie ses soums suu actionnésie pour de l'élection.

Par ordre de la direction, E. P. GEVERES, marchire

VENTES A LENCAN

PAR FERNANDEZ & WHITE G. L sesa vesta samen procham, le 11 du courant; à la Bourse de Llowiett, à midi précist

Un terrain situé rue Kerlera; et désigné par le no 19, syant, mésure frénguise, 31 piede de fuço et 115 piede syant, mésure frénguise, 31 piede de fuço et 115 piede de profuséeur sur la ligne qui le sépare de no 18; 107 piede 11 pouces de profuséeur ser la ligne

sia no 18; 197 pt:08 11 pouces de profondeur ser la ligne qui le sépare du no 319, et 31 pieda 10 pioteca é lignea di large dans 18 fond, dans la ligne qui le separe des propri-étés de la su session de Bernard Duckams, conformétueu à un plan drainé par Louis Bringier, arpenteur général de le propriété de 76 mis. Veute Castanedo, situé dans le che

min du Bayou St. Jean.

Conditions: L'acquereur s'oblige à payer deux billets de la samme de 568 33-100 chamité échue, l'ag le dit mai prochain, et l'autre le dix insi 1838.

Les actes de vente seront passés pardovant Jos. Cuvil lier, not, pub, aux frais des acquéreurs. 7 avril

PAR J B. BLACHE IL sora venda Mardi 7 d'avril, à mid, à la Bours de Hewlett, les propriétés survantes appartenant

M. David Olivier : Un lot de terre no. 1, situé à l'angle O. S. O. des rues Remusets by des Prentines, avant 38 pieds 3 pour de profondeur ; dans le fund du dit lot il existe une toge de servir de point de départ à toutes les directions. batiase, composee de 2 offices on caves, et d'un lavoir pave en pierres plates, dans lequel se trouve 2 citernes,

is fout en non ciar;

Un lot de terre avec les bâtisses qui sont dessus siteaux à vapeur des y arrêter dans soutes tes vaueur de l'ur truite.

Rienville, avant 38 pieds 4 pources de free à la rue | Conditions: un disseme comptant, le reste à 1, 2, 3 Dauphine, sur 95 pieds II pouces de profondeur. Une portion de lerre, aver les bâtisses qui sont des fau paiement sans endorsement. sus, située que Coutt, entre 15 syane et 15 mouous, motaire public, au frais des acqueieurs, ainsi que indiade public, au frais des acqueieurs, ainsi que indiade professes de face à la rue Conti. sur 120 pieds de face à la rue Conti. sur 120 pieds de face à la professes de face à la rue Conti. sur 120 pieds de face à la professes de face à la professes de la continue de la professe de la continue de la co profondeur. Le lot no, 3 ayant 12 pieds de race a la rue Conti, sur une p enuère profondeur de 120 pieds, et l'e argissement de manière à avoir 64 pieds 5 joures sur une à conde profondeur de 91 icus 4 pources.

Conditions: Let 2 ans de credit ca bi lets endossé pour la vine et paroisse de la Neuvele Orléans, eu aute au 2 mars 1835, il sofa vene ule sauedi 9 de mas prochains: Let 2 ans de credit ca bi lets endossé pour la vine et paroisse de la Sauedi 9 de mas prochains.

Les personnes qui vondrancii visiter les propriétés sont me très à adiesser rue de Chortres No. 124, au conntre et sera exh bé au moment de la vente, sont me très à a adiesser rue de Chortres No. 124, au Conditions : 1, 2 et 4 ans de créait en buiets endes-ée de la condition de la cond bureau de M. L. Pilie, où les pous sont des oses.

AUSSI: le même jour à la même henre, le mularo Joseph, Age de 33 and rab ste, ayant une fiere aumjet à boire et au maronnage.

Le nègre l'aul age e 47 aus, sujet au maronnage m dar'll. Cinditions : un an de cré it, en b liets endossés & satistaction et hypothè pie spécia e josqu'à parfait paies. inent. Les actes de vente par Feux Grima, notaire public. Pon. PAR J B BLACEIK.

PAR J B BLACIF.

Le sera v ndu, Mardi, 7 d'aini, à midi, à la Bourse de virous estante aux, ta lle ortinaire, nation C organe nariant que le françaire.

Yes — Le sons estad avent été nommé agent distagent de la virous estante aux, ta lle ortinaire, nation C organe nariant que le françaire.

Yes — Le sons estad avent été nommé agent distagent de la virous de l'ence à tendre par la vent été nommé agent de la conse de face à tendre par de la voir estapant 127 per se 10 poince de face à tendre, avent est sonnée qui pauvent i cor a cett. Je elle de vénir égler louis est entre double en cu des poor de x fam ces.

2. Un let de true formant 2 cett gent de se centre double en cu des poor de x fam ces.

2. Un let de true formant 2 cett gent de se centre double en cu des poor de x fam ces.

2. Un let de true formant 2 cett gent de se centre double en cu de se poor de x fam ces.

2. Un let de true formant 2 cett gent de se centre double en ceu des poor de x fam ces.

2. Un let de true formant 2 centre double en ceu de se monte de la processe de se centre double en centre en de familie men anism en brançais vasit que de familie que en de la processe de centre de deput de contra la suscesse o et centre de de la premerce par l'été pour en de la seconde per se de la premerce par l'été pour en de la gracie de de l'entre de l'entre de de l'entre de

de projendeur.

N. B.—Ces propriétés seront son ues au plus offe n et der ner enchenssen, mur conditens entrandes, savut 1-3 omprant i la esté i 12 mois de codit, en bill is en sees a urtius ac un avic nichor d'a ces, baial ju qu'à pufait an m at. Les reques es pouront escomp am de la pour lou par an

POUB CIN (NNAT).

Le batean à vapeur, HENRY CLAY, capitame Join A Holon, ser paré à charge r é main 2 avril te parti a pour su destinament ellement au main 1 du comant, pour firet on passage, s'ad esser à bord, od à FORSYTH, GCODWYNER CO. [Lavil]

POUR LIVERPOOL—(Passage arthument)

en en cu res, pari a mandi latiment. Elle a de larges d'une si litre e in comance et se consent indicat. commodes emménagements. Pour passage sculement ay ni é e à raic em en cu cert d'un chaint indicat. commodes emménagements. Pour passage sculement ay ni é e à raic em en cu cert d'un chaint indicat que l'en ma de la mode en ma case de la marche de la consent se recommons emmen agente in conspicing activement a radio-passer a bord, vis 4 vis 1e poteau no 24 ou h 7 avec HARRISON, BROWN & co, rue Royale, 117. POUR LA HAVANE.—Lu music espognel BAN GABRIEL, cap taine Pages, fin voifer, mettra décudement à la voile pur la sussitie désirement, ayant debons emménagement, s'adresser à M.S. CUCULLU, LAPEYRE & co rue Toulouse, n. . 27.

POUR MARSEILLE. Le navire fin voider A. I. MARGARET Le navire fin vouer A. L. attansocione.
SCOTT; espitaine Sunt, se a promptement expidité pour la susdite destination. Pour fiet de 100 ou 200 balles de coton, s'adresser à
TH. NECOLET & Co. rue Bienville no 26,

POUR TAMPICO. La goclette MARY & FRANCES, fine vo lière, doublée et chevillée en cuivre, capt. Aul l ayant une partie de 84 cargaison engagéc, partirmento; pour la biliacce du fict et pour passage, s'auresse de la contant à Nord ou à 20HN CROSBY. am capitaine à bord ou à rue de la Douane, no 16

COLLEGE STE. MARIE.

COLLEGE DIE. METERE.

Aux Borrens

COMTE DE PERRY.—(MISSOURI)

B colège Ste. Marie, dans l'État du Mi-soure, situé
à quatre liques du Mississippi, au mi teu d'uno came
pagae, où lègne un sir pur et salutire, ofte par sa situation
nême dés avantages multipliés à la jeunesse, qui vent con
sacrer ses premières anni-es aux études et à l'acquisition de
vertes morales.—Le cours d'instruction, que l'on y s. it mbrasse les connaissance générales, nécessaires a chaqu état, et à chaque condition. Les instituteurs ne négir gent aucuns soins pour former, d'après les maximes de la aine raison, le cour, et l'esprit de la jeunesse, qui leur ce

Quant aux reieners, on y enseigne les branches suivantes: L'Ecritare de Françus, l'Angiais, l'Espagnul, in Latin, le Grec, les Mathématiques, le Tenue des Livres, l'Arpentage, la Géographie, le Philosophia, avec ton'es ses parties, la Logique, la Métaphysique, la l'hysique et ia Morale.

La pension du collège est de \$100 par an. De plus, l'Espagnol, l'Arpentuge, et la r'hysique, pai ront un corra de \$10 par an pour chique de cas bran ha. Noia : tout parent doit se faire par-sènestro et d'avance.

Les parens fourniront cux-mêmes. à teurs enfans, les hardes, les luves, et autes chiases d'assaires : à mous parent d'avance d'av qu'ils ne désirent qu'on y pourvoie au Collège; et dans ce paiément.

WP C DUPLESSIS, reg. des tes.

de vente secont passés pardevant P. de Ar
le aux frate des secont passés pardevant P. de Ar
th. A noit dépuéer, au commencement de l'amée, ce

ment M. Paquin, \$50, dont on rendra un compts exect.

Chaqué élève doit en ontrant au Collège, é.re rouveu

des élès suivans : Un billet tiré par Baron à l'action de Létébure et Po
th. TLIN a l'honneur d'uniormer le public que

deux paires de douten entrant au Collège, é.re rouveu

des élès suivans : Un billet tiré par Baron à l'actio de Létébure et Po
traits indiens etc. éédant aux voux du public,

paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux hinde
paires de souliers; six moucheirs de poches; deux moucheirs de poches; deux paires de souliers; six moucheirs de poches; deux paires de souliers; six moucheirs de poches; deux paires de souliers; six moucheirs de poches; deux paires de souliers; de souliers; six moucheirs de poches; deux paires de souliers; de souliers; de souliers; six moucheirs de poches; deux paires de souliers; de so if a consensi & les exposer pour quelqués soirées de plus à mont complets ; des conveitures de la pour le commentent de ce soir à 7 houres et demie; rus de Chartres physer; des prignes; une brosse à dent ; un sac pour le linge; un convert de table et quatre servielles, con 78. (Voir Pavertissement.)

13. (Voir Pavertissement.)

14. (Chaque séméstre de aux parens un billet tour le linge; un convert de table et quatre servielles.

chant les progrès des élèves.
L'endroit de débarquement peur co randre su Collège est Sie: Mary's Landing, sur la rive droits du Mesissippi, à quatre lience an descous de Sie. Geneviève. M. Davis, vient de s'atablir & cet androit, recevra chez lui les & leves, et leur fournirs les moyens de se réndre au Collège-Les parens pourront. Stresser s'ec mousieut les effets

ment Mi Unitaj ou fi M Devenport, sgent du Coilège, et sicura voitures et barronomes à quare, rousa, caurierer, relationing instignible.

Relationing institution des la contraction of the second of th

VENTES A L'ENCAN. PAR NEWTON, HOTCHTIMS 4 C.

ERCHEDI e avril, à 11 heures A. M., dous le manuelle, à l'Ascade de Banke, à aude porche de buc.

us bulletin.
Une nouvelle reschine patentée pour meriserele, et buitet, qui fonctionne par le moyen de l'esté de la vajeur de semestre. Combinose—compant, les industre qui l'Arcade où l'on part le sui functionner.
CE SUPE, à l'Arcade, au soirel couclé, une grande vertiffé de livresigneures, papers, plustifférente etc. foliquiers, etc, etc.
PAR PRICOU, BU VINCON & CANOAGE

200 Lots de terre vitaés à la Baie St. Louis e dont le plan est p. posé à la Bourse Hewrit seront vendus Londi prochain, '3 aveil, à undi. La partie de terre que nous offro es su safoine e t sout au sud de la Baie on l'on se rend en quit kentre, de pour su sud de la Baie on l'on se rend en quit kentre, de pour su sud de la Baie on l'on se rend en quit kentre, de pour su sud de la Baie on l'on se rend en quit kentre, de pour le partie de la grantique de la gr au sou de la trate on l'on se rend en quit heures, ci e p l'ade entrautres avantages d'être, étrée d'aumoine l'organ-du nivaux de la mer, ce qui procure un somp d'ant mi fique par la settation pritoresque du giole. A des l'es-vironnantes; par l'excellence du cumat, puis un le de mer y apparte. L'air d'a Antilies, et que des sous d'eau v veexcellente coul-int devant ou derrête da. Se l'étendue décette montaire. dicindus defeute propriété.

La division en a été faite de manière à ce que chaque

da profondeur; dañs le fand du dit lot il existe une lage de servir de point de ospart a toutes im directions. Datasse, composée de 2 offices on caves, et d'un lavoir l'avoir pavé en pierres plates, dans lequel se trouve 2 citernes.

N. B. — Les cours de ces 2 lots, qui formaient l'an cienne propriété de M. Abut, sont pavées en pierres plates et en biques; les clôtures, sont en magamne et la tout en bon éta;

In lot de terre avec les bâtisses qui sont dessus si-

4 ans, en bil ets po tant hypothòque spéciale jusqu'à par ans, située que Conti, entre B systeet B surban, divises ba 3 lots; comme suit : les lots I et 3 ayant chaeun 26 notaire public, su trais des acquéieurs, ainsi que la mice e

Conditions: 1 et 2 na de credit de di tet ennoise pacchain, a min, à la Bourse Howl II, prographer ou par à satisfaction, payables au domitine de la Banque de toge catre les sieurs Joseph Dutoss t et Basile Beauregard, administrate des biens de use et fans innieurs. Con trre otable en pri jouer et, située dans la paroisse vrort se faire mettre en possession, à leur trais et dés pens; Les actes de vente seront passés par devant de l'étable en pri jouer et, située dans la paroisse pens; Les actes de vente seront passés par devant de l'étable en l'étable

PAR J. B. BLACHE. PAR J. B. BLACHID.

N vertu d'un ordre de l'honor-ble cour de paroisse,

L'hour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en
date du 4 ayril 1835, it sera vendu le vendredi 17 du conrant, à 9 heures et demie précises du matin, sa no 93, inside Charlès, près de la rue Cont.

- Un assortiment de marchandises sèches étagèses, comptoirs, abandonnés à leurs créanciers, par Ratti & Di

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGL. AMEDI 25 avril courant, à mint, it sera vende à la Bourse Hewlett, encougnure des rocs de Chartres et St. Lou s, les proposétés foi cières ci-de vous décrios, qui seront a jugees saus réserve, pour cière les comp.es d'une FUCIÉ: É. No. 1. Un 'o' da terre dans la rue des Remparts, est

les rues Poulouse et St. Louis, igesurent 30 pieds 6 pouses detage à la rue des Reimparts sur 128 pieds 11 pouces se FIGUMAS SAVAGE.

Viet la Levée, no 117

ouvint & la successore to prince la service service de control des results and the service service de control des results and the service service de control des results and the service de control des results and the service de control dimensions. Sur color se trouve un magazin de l'arrere dont l'extremite marpe environ 3 piede, pouces so se lo no 1, l'acquereur du lot no 3 devie faire enlevet date

décrit, avant su prede 6 legars de tace à la rae des Rem-parts sur 123 pieds 11 ponces de profesideur. Sur ce luc

bord, od à FORSYTEL, GCODWYNE & Co. [I avri]

POUR LIVERPOOL—(Passage achiement).

Logvine in vertier, de première classe, MAT
Logvine in vertier, de première classe, MAT
TAREESETT, capitaine Diew, sera expédié
aous peu de jours Pour passage, syant de beaux enménagemens pour logre à a 8 pressur se s'adresser à bord
on à lavid 7 PRO PROTET'N GALLY

Les magicins son très spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies illanda aucess et consiste en deux

beaux a ons de race plan entre content according de la mais a dies illanda aucess et consiste en deux

dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies illanda aucess et consiste en deux

beaux a ons de race plan en très spacieur, avec d'excettleire plan
dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies illanda aucess et consiste en deux

beaux a ons de race plan en troor et au une ple la green dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies statud audes en consiste en deux

beaux a ons de race plan en troor et au une ple la green dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies en couper de la muse a consiste en deux

beaux a ons de race plan en troor et au une ple la green dessus a spacieur, avec d'excettleire plan
christic mais a dies en couper de la muse a couper de la muse de la m

Les consinces, et an our en ar cires.

Les consinces, et années de données pour en détieue de la très soit leur en bâtieue et converten en foiles, pour es Depuis la données extension de ferrain secondée, au étéharquement des hate oux à vapeur que s'étend jusqu'a la use St. Louis, l'ein licement de cette propriété sous is point de vue con nescual convient j'eut être micux que ce son à L'acquéreur ent, ora en jouissance ama tot apide la jas-

at on des actes. Conditio : al: Le prioment se first à 6, 12, 18 et 24 m su de creatt à dater ou j'ui de la vente, en coupons ega vi endos-és à la satisfact ni des vendeurs, bien ussuices por hypothèque in 190 à pa fact paiefnent. Les actes de ver to seront passés parderant Pelix G

Les àctes de verte actent passés parderant reint de man end aux frisides acquériurs.

PAR TRICOE, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vene u leudi 16 sent 1835, à moit, à la Boure de Hewlett, deux pentes l'âtiants set ées ser les terrains du passage de la Bou se, fesant tace à lo tau. Si Louis, à la folie enclère de M. J. Mitchell.

Le benegière, les méters inpublishement et aidass 19 L'acheteurderra les en'erer immédiatement at si dans 18 urs oile ne le sont pas, il sera passible des deterniges,

Conditions comptant.

SEWTON, HOTCHKISS & cc., Au magasin, que Chartres no. 21. MARCHANDISES SECHES Un assortiment général de Marchanaises amé

MERCREDI, S, & 11 heure du matin, à deux portes de distance de l'Afreade de Bacilie 490 bottes vin Caret de qualité suy ettuure, 50 do do vieux Porto, 100 do do Male e sec, 25 paniers de ch'unpagne, qualité supérieure 100 caisses thé Young Liya n, 25 bottes ravon en barres, Se,

PAR mores & GARIDEL.

7 on contant, il sora vendu au magazia d'en-ARDI 7 : a courant, il es ra vendu au magas can rue Toulouse, pour compte do qu'il s

32 pièces toile d'embalago pour coton; t balle telle écre-I halle toile blache. Avance pendant le voyaged d'imporce PAR T. MUSSY & GARIDEL. ERCREDI S du courant, a 11 heures de metter,

Teus los moubles monblant la mais en no. 175, at 164 926 DE RECOMPENSE.

Des comples arquités appartenant a F. Forstal. Divers actes de vente pareés en notre nom.

Danx certificate de la presso à coton à vajeur de la

véa et divers untres papiers qui ne peuvent ette d'aucune utilité à personne. Une pulice d'assurvant sur la maison de M. Lefebure, ouscrite par la compagnie d'as urance des négaciane On payera la récompense ci-ée-us à coist qui tera con-naître le ou les voiestra, ou qui fera recourerer ess papie s. On no fruit sucuns question & color qui les rapsurles avrit-S LEPERNE & DUREL.

Les patens pouriont siteses s'emme au contege de ville de l'éta patens pouriont sites s'emme de chiefe de l'éta voudrent effoyer à leurs suffans.

Toute communication adréssée au Président, a tuellement Michiel ou s'emport segent du Collège, et Bourgogne et Rempersident de l'établisses leurs voutres et la Manuelle Crétage. resident à la Nouvelle Crisans; recovint du lour juri une attention instinuites lière.

Real-Louisture adressées un Président de Oulège la liberys, etc., avec ou sans les réalistes parts attachen.

Real-Louisture adressées un Président de Oulège la liberys, etc., avec ou sans les réalistes parts attachen.

Real-Louisture adressées un Président de Oulège la liberys, etc.

N. S.—di. Nouve le Orbinde de l'établemement est inneutemble à la Nouve le Orbinde de l'établemement et fonde d'actum plus senantereux que les le moutemble à la pri presside de l'établemement de fonde d'actum plus senantereux que les le rédiens y sont sufficient plus senantereux que les le rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient de s'adresser à la fact de l'actument de fonde d'actum plus senantereux que les le rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient et session. S'adresser et le la rédiens y sont sufficient et le session de la rédiens y sont sufficient et la rédiens y sont sufficient et le rédiens y sont sufficie

the or Pante na 12 7 Albas (ve St. Leate, us 78 7 DIG. 6